

DENEIGEMENT DES RUES ET PLACES DE PARC

L'hiver s'installant, nous vous rappelons qu'afin de faciliter le passage de la lame à neige, les automobiles et autres véhicules ne doivent pas être stationnés au bord de la chaussée. La Municipalité décline toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être causés.



Nous saisissons l'occasion pour vous demander également que, dans la mesure du possible, les places de parc communales devant l'église soient libérées lors de l'intervention du service hivernal.

Nous vous remercions de votre collaboration.

SAPINS DE NOËL ET NOËL A L'ÉGLISE



Comme chaque année, la Commune offrira un sapin de Noël à ses habitants. Toutefois, afin de ménager nos forêts et de ne pas en couper inutilement, nous demandons aux personnes souhaitant obtenir un arbre de bien vouloir **s'inscrire jusqu'au 30 novembre prochain** (un sapin par ménage), par tél. 024 441 55 22, mail admin@lesclees.ch ou un mot dans la boîte du greffe.

La distribution s'effectuera le samedi **13 décembre 2025** à La Russille, fontaine vers les containers, de 10h00 à 10h30, et aux Clées le même jour, de 10h45 à 11h15, devant l'église.

Le traditionnel Noël de l'église sera organisé le **vendredi 19 décembre 2025 à 19h30** à l'église des Clées. Chants, vin et thé chauds, cornets de friandises pour les enfants. Venez nombreux !

MEMENTO

09.12.25 - 20h00

Conseil général

13.12.25

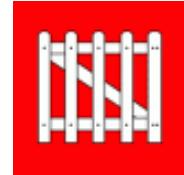
Distribution des sapins de Noël

19.12.25 - 19h30

Fête de Noël à l'église des Clées

Les Clées La Russille

INFO n°39



Bulletin d'information de la commune des Clées

Novembre 2025

ADMINISTRATION COMMUNALE

www.lesclees.ch | 024 441 55 22

Greffé mardi 09h30-11h30 ou
admin@lesclees.ch jeudi sur rendez-vous

Contrôle des habitants / Bourse mardi 18h00-19h30 ou
bourse@lesclees.ch mercredi sur rendez-vous

CONSEIL GENERAL

Le Conseil général prévu en octobre a été annulé faute d'objet. La prochaine séance se tiendra le **mardi 9 décembre 2025** à 20h00.

ELECTIONS COMMUNALES

L'élection de la Municipalité, pour la législature 2026-2031, aura lieu le

- dimanche 8 mars 2026 (premier tour) et
- dimanche 29 mars 2026 (deuxième tour éventuel).

Les listes de candidatures (formulaires disponibles, dès décembre, auprès du greffe) devront être déposées au greffe municipal :

- du lundi 5 au lundi 12 janvier 2026 à 12h00 précises pour l'échéance du 08.03.2026
- au plus tard le mardi 10 mars 2026 à 12h00 précises pour l'échéance du 29.03.2026

N'hésitez pas à vous porter candidat ! Et si vous avez des questions, les membres de la Municipalité y répondront volontiers.

Vous pouvez aussi vous rendre sur www.pour-ma-commune.ch

DECHERTERIE

Les horaires de la déchèterie, du 1^{er} novembre au 31 mars, sont (sauf les jours fériés) :

Mercredi 17h30-18h30
Samedi 09h30-11h30



Fermeture les 24 et 31 décembre 2025

FUITES D'EAU

Rappel : Toute fuite d'eau doit être rapidement annoncée à la Municipalité en appelant la Municipale en charge du service des eaux, Mirjam Petermann – 076 396 16 78 ou la Syndique, Marinette Benoit – 077 409 28 52. MERCI !



DEFIBRILLATEUR

Nous espérons que vous n'en n'aurez jamais besoin, mais dans le cas contraire, il est scientifiquement prouvé que l'utilisation précoce d'un défibrillateur lors d'un arrêt cardiaque augmente de manière significative la survie des patients.

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est installé aux Clées, Place de la Ville 3, derrière l'église entre le pilier public et la porte du congélateur communal.



FIRST RESPONDERS VAUD

C'est quoi ?

C'est un réseau de bénévoles formés aux gestes de survie qui interviennent très rapidement sur le lieu d'un accident cardio-vasculaire, sur appel du 144. Pour faire partie de ce réseau, il faut avoir suivi une formation BLS/AED reconnue SRC d'un minimum de 4 heures.

Vous souhaitez rejoindre ce réseau ou avoir plus d'informations à ce sujet, rendez-vous sur <https://vd.ch/first-responders>



SERVICE DE BROYAGE DES BRANCHES

M. David Pietrzykowski, employé communal, a fait l'acquisition à titre privé d'un broyeur pour les branches. Il propose ses services à la population, contre rémunération.



Vous pouvez les contacter au 078 924 20 40.

SOINS DENTAIRES DONNES AUX ENFANTS

Les parents des **enfants en âge de scolarité obligatoire**, qui auraient des notes d'honoraires de dentistes (pas d'orthodontie) pour leur(s) enfant(s) datées de 2025, sont priés, afin de pouvoir bénéficier de la participation communale, de **faire parvenir ces factures au greffe municipal, d'ici au 30 novembre prochain, dernier délai.**



Les personnes concernées voudront bien préciser si leur assurance couvre les soins dentaires. Seul le montant réellement à la charge des parents est subventionné par la Commune (30%).

Les cotisations à une assurance en soins dentaires ne sont pas subventionnées par la Commune.

FACTURES

Les **factures des particuliers** qui devraient être prises en considération pour l'année en cours devront également **être remises au greffe municipal d'ici au 30 novembre 2025.**

